

DÉAOMBREMEAT

1. Préliminaires

Proposition 1.1

Soit $n \in \mathbb{N}$ avec $n \ge 2$ et $X \subset [1, n]$. On suppose $X \ne \emptyset$ et $X \ne [1, n]$. Alors il existe $p \in \mathbb{N}$ tel que 0 et une bijection <math>f de X dans [1, p].

DÉMONSTRATION. On procède par récurrence sur n.

- Soit n=2, et $X \subset \{1,2\}$ tels que $X \neq \emptyset$ et $X \neq \{1,2\}$. Alors $X=\{1\}$ et donc X est en bijection avec $[\![1,p]\!]$ avec p=1, et on a bien 0 .
- Soit $n \in \mathbb{N}$ supérieur ou égal à 2 qui vérifie la proposition à démontrer. Soit X une partie non vide de [1, n+1] différente de [1, n+1]. On distingue deux cas :
 - on suppose que $n+1 \notin X$; alors $X \subset \llbracket 1,n \rrbracket$. Si $X = \llbracket 1,n \rrbracket$, alors on a naturellement une bijection de X dans $\llbracket 1,p \rrbracket$ avec p=n, et on a bien $0 . Sinon, d'après l'hypothèse de récurrence, il existe <math>p \in \mathbb{N}$ tel que 0 et une bijection de <math>X dans $\llbracket 1,p \rrbracket$, et on a alors bien 0 .
 - On suppose que $n+1 \in X$; dans ce cas on pose $Y = X \setminus \{n+1\} \subset [\![1,n]\!]$. Si $Y\emptyset$, alors $X = \{n+1\}$ qui est en bijection avec $[\![1,p]\!]$ avec 0 < 1 = p < n+1. Sinon, il existe $q \in \mathbb{N}$ tel que 0 < q < n et une bijection $g: Y \to [\![1,q]\!]$. En posant g(n+1) = q+1, on prolonge g en une bijection de X sur $[\![1,q+1]\!]$, et on a le résultat.

Corollaire 1.2

Soient n, p deux entiers naturels strictement positifs et $f : [1, p] \to [1, n]$ une surjection. Alors $p \ge n$.

DÉMONSTRATION. De nouveau par récurrence sur n.

- L'initialisation est ici triviale.
- Soit $n \in \mathbb{N}^*$. On suppose que pour tout $p \in \mathbb{N}^*$ et toute application $f : [\![1,p]\!] \to [\![1,n],$ si f est surjective, alors $p \geq n$. Soit maintenant $p \in \mathbb{N}^*$ et $f : [\![1,p]\!] \to [\![1,n+1]\!]$ une surjection. On note $X = f^{-1}([\![1,n]\!] \subset [\![1,p]\!]$. Comme f est surjective, $X \neq \emptyset$ et $X \neq [\![1,p]\!]$. Par suite, il existe $q \in \mathbb{N}$ et g une bijection de X sur $[\![1,q]\!]$ avec 0 < q < p. L'application $f \circ g^{-1}$ établit alors une surjection de $[\![1,q]\!]$ sur $[\![1,n]\!]$ donc $q \geq n$. On en déduit que p > n et donc $p \geq n + 1$.

Corollaire 1.3

Soient n, p deux entiers strictement positifs et $f: [1, p] \to [1, n]$ une injection. Alors $p \leq n$.

DÉMONSTRATION. Soit $j \in [\![1,n]\!]$. Si j a un antécédent i par f, celui-ci est unique puisque f est injective. On pose alors g(j) = i. Si j n'a pas d'antécédent, on pose g(j) = 1. On vient de définir une application $g : [\![1,n]\!] \to [\![1,p]\!]$ surjective : chaque $i \in [\![1,p]\!]$ a pour antécédent f(i). Donc $n \ge p$.

Corollaire 1.4

Soient $n, p \in \mathbb{N}^*$ et $f : [1, p] \to [1, n]$. Si f est bijective alors n = p.

Dénombrement

2. Ensembles finis

Définition 2.1

On dit qu'un ensemble E est fini s'il existe un entier n tel que E est en bijection avec $\{1, \ldots, n\}$. L'entier n est indépendant de la bijection choisie et appelé cardinal de E. On le note Card(E) ou |E| ou $\sharp E$.

Proposition 2.2

Soit E un ensemble fini. Alors tout sous-ensemble F de E est fini et vérifie $\operatorname{Card} F \leq \operatorname{Card} E$. De plus, si $\operatorname{Card} F = \operatorname{Card} E$, alors F = E.

Proposition 2.3

Soient E et F deux ensembles finis, et $f: E \to F$ une application.

- (1) Si f est bijective, alors $\operatorname{Card} E = \operatorname{Card} F$.
- (2) Si f est injective, alors $\operatorname{Card} E \leq \operatorname{Card} F$.
- (3) Si f est surjective, alors Card $E \ge \text{Card } F$.

Proposition 2.4

Soient E et F deux ensembles de même cardinal et $f: E \to F$ une application. Alors

f est injective $\iff f$ est surjective $\iff f$ est bijective.

Proposition 2.5

Soient E un ensemble fini, A et B deux sous-ensembles de E. Alors

$$Card(A \cup B) = Card A + Card B - Card(A \cap B).$$

Corollaire 2.6

Soit $(A_i)_{i\in I}$ une partition d'un ensemble fini E. Alors $\operatorname{Card} E = \sum_{i\in I} \operatorname{Card} A_i$.

Proposition 2.7: Principe des bergers

Soit $f: E \to F$ une application où F est un ensemble fini. Soit $p \in \mathbb{N}$ tel que tout élément y de F a exactement p antécédents par f. Alors $\operatorname{Card} E = p \operatorname{Card} F$.

Proposition 2.8

Soient E et F deux ensembles finis. Alors $E \times F$ est fini et $\operatorname{Card}(E \times F) = \operatorname{Card} E \times \operatorname{Card} F$.

Proposition 2.9

Soit E un ensemble fini. Alors $\mathscr{P}(E)$ est fini et $\operatorname{Card}(\mathscr{P}(E)) = 2^{\operatorname{Card} E}$.

3. Dénombrement

Nous nous intéressons dans ce paragraphe au cardinal d'ensembles particuliers (listes, arrangements, combinaisons) pour lesquels on dispose de formules.

Dans ce paragraphe, E désigne un ensemble fini de cardinal n.

Définition 3.1

Soit $p \in \mathbb{N}$. Une *p-liste* de E est un élément de E^p .

Proposition 3.2

Soit $p \in \mathbb{N}$. Il y a n^p p-listes de E.

Définition 3.3

Soit $p \in \mathbb{N}$. Un p-arrangement de E est une p-liste (x_1, \dots, x_p) qui vérifie $x_i \neq x_j$ pour tout $i \neq j$.

Proposition 3.4

Soit $p \in \mathbb{N}$. Il y a $n(n-1) \dots (n-p+1) = \frac{n!}{(n-p)!}$ arrangements de p éléments de E.

Définition 3.5

Une permutation de E est un n-arrangement de E.

Définition 3.6

Une p-combinaison de E est un sous-ensemble de E de cardinal p.

Proposition 3.7

Il y a
$$\binom{n}{p} = \frac{n!}{p!(n-p)!}$$
 combinaisons de p éléments de E .

On donne à présent quelques applications de cette formule.

Proposition 3.8: Formule de Pascal

$$\forall \ 0 \le p \le n, \ \binom{n+1}{p+1} = \binom{n}{p+1} + \binom{n}{p}.$$

Proposition 3.9: Formule du binôme

Soient
$$a,b\in\mathbb{C}$$
 et $n\in\mathbb{N}$. Alors $(a+b)^n=\sum_{k=0}^n\binom{n}{k}a^kb^{n-k}$.